



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 28 juillet 2020, la Préfète informe les habitants de LA NOE-BLANCHE, BAIN-DE-BRETAGNE, LA DOMINELAIS, GRAND-FOUGERAY, GUIPRY-MESSAC, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE et SAINT-SULPICE-DES-LANDES, qu'une enquête publique sera ouverte, du 31 août 2020 (9h) au 3 octobre 2020 (12h), sur la demande présentée par la S.A.S. PARC ÉOLIEN BRANFEUL, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de LA NOE-BLANCHE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de LA NOE-BLANCHE (version papier) aux heures suivantes : lundi de 9h à 17h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h30, samedi de 9h à 12h
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sur rendez-vous téléphonique (02.99.02.10.39),
- à la sous-préfecture de Redon, place Charles de Gaulle, sur rendez-vous téléphonique (02.99.80.30.35) ou par mail à l'adresse suivante : sp-redon@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de la S.A.S. PARC ÉOLIEN BRANFEUL, rue du Pré Long 35770 VERN-SUR-SEICHE.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de LA NOE-BLANCHE :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « Industrie - enquête publique - PARC ÉOLIEN BRANFEUL »).

Monsieur Guy APPÉRÉ, adjoint au directeur de DGA en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de LA NOE-BLANCHE, les lundi 31 août de 9h00 à 12h00, mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00, lundi 28 septembre de 14h00 à 17h00, samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.